

CHARTE

L'objectif de cette charte est de garantir le bon déroulement de nos activités et de préciser les responsabilités de chacun. La participation implique l'acceptation de ces règles.

1. Responsabilité

- Les activités sont proposées dans un esprit de convivialité et de partage.
- Chaque participant y prend part **sous sa propre responsabilité**.
- L'association l'Eclaircie décline toute responsabilité en cas de **blessure, accident, perte ou vol** pendant l'activité.

2. Comportement

- Les participants s'engagent à adopter un comportement **respectueux et bienveillant** envers les autres et envers la nature.
- La participation à l'activité **sous l'effet de substances altérant le discernement est proscrite**.
- L'association se réserve le droit de refuser la participation d'une personne ne respectant pas ces règles.

3. Enfants

- Les enfants restent **sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de l'adulte accompagnant**.
- L'association n'assume aucune surveillance individuelle spécifique, sauf indication contraire pour une activité donnée.

4. Animaux

- Les chiens sont les bienvenus **s'ils sont sociables et tenus en laisse** en tout temps.
- Les propriétaires sont responsables du comportement de leur animal et de ses éventuels dégâts.

5. Météo et annulation

- L'association se réserve le droit de modifier ou d'annuler une activité pour des raisons de sécurité ou de logistique.

6. Consentement photo

- Des photos peuvent être prises durant les événements. Leur utilisation (site, réseaux sociaux) se fait uniquement avec le **consentement préalable des participants** (ou du représentant légal pour les mineurs).